



MANIFESTE

Hauts-de-France, le 14 octobre 2021

Les Dirigeants associatifs alertent et se mobilisent pour les revalorisations salariales des professionnels du secteur social et médico-social !

Ce jeudi 14 octobre, les Présidents et Directeurs Généraux d'associations du secteur social et médico-social se sont rassemblés afin d'alerter sur les dangers que font peser les iniquités salariales issues du Ségur de la Santé, **qui exacerbent les difficultés de recrutement au risque d'une grave pénurie de personnel.**

Il s'agit d'attirer à nouveau l'attention sur la situation des professionnels du secteur social et médico-social œuvrant dans le secteur de l'accompagnement des situations de handicap, du grand âge, de la protection de l'enfance, de la lutte contre les exclusions et de la protection juridique des majeurs. **Ils ont tous contribué de manière continue à la gestion de la crise Covid-19, en assurant des missions de soin et d'accompagnement de proximité auprès des plus vulnérables pendant toute la pandémie.**

En région Hauts de France le secteur associatif social, médico-social et sanitaire représente :

- **110 000 emplois**
- Plus de **3 000 établissements employeurs**

Le Ségur de la Santé a suscité beaucoup d'espoirs. L'accord signé le 13 juillet 2020 est un effort inédit et une belle avancée sociale. L'accord de méthode résultant de la mission Laforcade évoque lui une revalorisation de certains professionnels du soin pour les établissements et services financés par l'Assurance Maladie. Le secteur social y est mentionné, mais force est de constater qu'aucun engagement ferme ni aucun calendrier n'est annoncé sur ce point.

Malheureusement et malgré les annonces gouvernementales, **aucune mesure n'a été retenue pour les professionnels de l'accompagnement dans le PLFSS¹ 2022.** L'accord Laforcade prévoit également en dernière intention, l'organisation d'une conférence des financeurs d'ici la fin de l'année dédiée notamment à la problématique du manque d'attractivité du secteur social mais aucune annonce, aucun retour n'a été fait pour le moment quant aux modalités d'organisation de cette conférence.

¹Projet de loi de financement de la Sécurité sociale

À titre d'illustration les tableaux ci-dessous reprennent les différences de salaires pour des postes identiques selon les situations :

	Assistant social/Éducateur de la fonction publique	Assistant social/Éducateur Convention Collective 51	Assistant social/Éducateur Convention Collective 66
Salaire net début de carrière	1 710 € (+ revalorisation Ségur de la santé pour les personnels hospitaliers)	1 597 €	1 392 €

	Aide-Soignant(e) hospitalier	Aide-Soignant(e) EHPAD Convention Collective 66	Aide-Soignant(e) LHSS Convention Collective 51
Salaire net début de carrière	1 438 €	1 390 €	1 230 €

Ces derniers mois, nos organisations ont régulièrement alerté le Gouvernement comme les acteurs institutionnels locaux (ARS, Conseils Départementaux, DREETS...) sur les effets collatéraux négatifs du Ségur de la santé pour la question de l'attractivité des métiers du soin et de l'accompagnement dans les services et établissements sociaux et médico-sociaux.

Nous nous confrontons malheureusement au silence des pouvoirs publics, qui traduit une méconnaissance ou une indifférence du gouvernement face aux graves difficultés que nous connaissons.

Le constat est aujourd'hui sans appel : le Ségur de la santé a exacerbé les difficultés de nos organisations, précisément au moment où il importait de les soutenir, après un an et demi de fonctionnement marqué par la gestion du COVID.

La majorité de nos professionnels se retrouvent exclus des enveloppes de revalorisations salariales alors que ces salariés-ées jouent un rôle fondamental de soin et de régulation sociale auprès des publics vulnérables qu'ils accompagnent.

Les récentes annonces du Gouvernement ne sont pas à la hauteur des attentes des organismes gestionnaires et des professionnels. Elles viennent altérer encore plus le fonctionnement de nos établissements, et les conséquences pour la qualité de l'accueil et l'accompagnement des personnes.

Au-delà même des évolutions salariales nécessaires, **c'est de la capacité de nos associations d'assurer leurs missions auprès de nos concitoyens les plus fragiles et donc de mettre en œuvre des politiques nationales et départementales de solidarité, dont il s'agit aujourd'hui.**

Par ce manifeste nous alertons et interpellons le Gouvernement et les pouvoirs publics sur **le risque de dégradation du climat social** dans ce secteur qui accompagne les publics les plus fragiles de notre société. Le non-respect du principe d'égalité de traitement provoque des "démotivations" et des difficultés de recrutement dans nos secteurs. **Nos associations ne sont plus en mesure d'assurer l'effectivité de leurs missions, ainsi que la sécurité des usagers.** A terme, c'est toute la politique menée par nos associations qui est menacée si rien n'est fait. Il est donc essentiel et urgent d'agir.